

# Cahier des charges

---

## Championnats de France d'athlétisme handisport en extérieur



## Contacts

**Responsable :** Guy ONTANON

42, rue Louis Lumière 75 020 Paris

**Tél :** 06 76 94 90 63

**Site :** [www.athletisme-handisport.org](http://www.athletisme-handisport.org)

**E-mail :** [athletisme@handisport.org](mailto:athletisme@handisport.org)

# Sommaire

Introduction	p 3
Candidater	p 5
Dossier technique	p 6
Clauses particulières	p 20
Listes officiels et bénévoles	p 21

# Introduction

L'organisation des championnats de France est à la fois l'un des moments forts de la saison pour nos athlètes et un formidable moyen de découverte et de promotion de la discipline sportive pour les instances locales.

Ce cahier des charges est un outil à l'usage des organisateurs et précise les exigences fédérales pour ce type de manifestation.

Il précise également le rôle de chacun et permet de mieux suivre les avancées du projet.

## Règlementation générale

Elle s'appuie sur celle de la WPA (World Para Athletics) qui adapte la réglementation de World Athletics aux pratiques paralympiques.

Les adaptations nécessaires permettent l'accès de ce sport aux para-athlètes. Elles concernent principalement les épreuves pour des déficients visuels, les athlètes qui courent et lancent en fauteuil ou en frame running, le poids des engins de lancer et les épreuves ouvertes en fonction de la classe de handicap.

## Profils des athlètes

Après avoir passé une "classification", chacune et chacun se voit attribuer une classe dans laquelle il retrouvera des athlètes ayant le même profil, ce qui permettra une comparaison équitable des performances.

En athlétisme, les classes de handicaps regroupent pour les femmes et les hommes :

- Les athlètes déficients visuels
- Les athlètes déficients auditifs
- Les athlètes de petite taille
- Les athlètes ayant une atteinte motrice sur un ou plusieurs de leurs membres
- Les athlètes amputés
- Les athlètes ayant une lésion cérébrale
- Les athlètes ayant une blessure médullaire

Les Championnats sont ouverts à tous les athlètes, hommes et femmes, âgé de 14 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.

## Athlètes étrangers

Dans le but de promouvoir l'inclusivité et de renforcer la compétition, la Fédération Française Handisport de Para Athlétisme souhaite inviter des athlètes étrangers à participer aux diverses épreuves. Cependant, ces athlètes ne pourront pas être couronnés Champions de France.

- **Objectifs :**
  - Permettre aux athlètes étrangers de participer aux épreuves du championnat pour augmenter le niveau de compétition et favoriser les échanges sportifs internationaux.
  - Assurer que le titre de Champion de France reste réservé aux athlètes français tout en offrant une expérience compétitive aux athlètes étrangers.
  - Mettre en place un processus de demande et d'invitation pour réguler la participation des athlètes étrangers.
  
- **Processus de sélection**
  - Les athlètes étrangers souhaitant participer au Championnat de France de Para Athlétisme doivent soumettre une demande officielle à la Fédération Française d'Athlétisme Handisport au moins deux mois avant le début de la compétition.
  - La FFH évaluera toutes les demandes reçues et enverra des invitations aux athlètes sélectionnés au plus tard un mois avant le début de la compétition.
  - La sélection sera basée sur les performances sportives, la représentativité internationale et le respect des critères de classification.
  - Seuls les athlètes ayant reçu une invitation officielle de la FFH seront autorisés à participer.
  - L'invitation précisera les épreuves dans lesquelles l'athlète étranger est autorisé à concourir.
  - Les athlètes étrangers ne seront pas éligibles pour les médailles ou le titre de Champion de France.

## Matériel

Les profils différents qui viennent d'être évoqués entraînent, en fonction du type de classe, l'utilisation d'un matériel spécifique qu'il faut pouvoir accepter sur les aires d'échauffement et de compétition.

Notamment, les pratiquants en fauteuil utilisent du matériel qui est assez encombrant comme un fauteuil de course à trois roues ou un fauteuil de lancer, solide et lourd, pour être fixé dans l'aire de lancer.

Les pratiquants amputés des membres inférieurs utilisent des prothèses de course et de saut spécifiques, qui demandent d'être utilisées sur une surface non glissante et adaptée au port de pointes de 6 et 9 mm

## Candidater

Le Comité d'Organisation Local devra faire connaître sa candidature pour l'organisation des Championnats de France en extérieur en retournant le présent cahier des charges signé à la Commission Fédérale Athlétisme Handisport au moins 12 mois avant la date du championnat de France pour lequel il candidate

[athletisme@handisport.org](mailto:athletisme@handisport.org)

Une réunion d'attribution de l'organisation des Championnats de France en extérieur se tiendra au sein de la commission fédérale d'athlétisme handisport suite à la réception de toutes les candidatures.

Le choix final de l'organisateur sera validé par le Bureau Exécutif de la FFH.

La compétition figurera au calendrier sportif de la Commission Fédérale Athlétisme Handisport et les informations relatives à cette compétition seront sur le site internet, à l'adresse suivante :

<http://athletisme-handisport.org/le-calendrier/>

Le candidat retenu devra créer un COL dans les 30 jours qui suivront la notification de son élection à l'organisation de ces championnats.

Sa composition sera proposée à la commission fédérale d'athlétisme handisport pour une validation conjointe.

Le COL intégrera obligatoirement des membres du Comité Régional et/ou du Comité Départemental concernés accompagnés de membres de la commission fédérale.

# Dossier technique

## Organigramme du championnat

Ce tableau organisationnel est une pièce essentielle à votre dossier de candidature.

Vous devrez le remplir avant de nous renvoyer le cahier des charges signé.  
Le choix de l'organisateur validé, nous vous le renverrons dûment complété.

### **Directeur de compétition**

Proposé par l'organisateur

### **Directeur de réunion**

Proposé en collaboration entre le COL et la commission d'athlétisme handisport qui a des officiels formés

### **Juges-arbitres par spécialité**

Proposés en collaboration entre le COL et la commission d'athlétisme handisport qui a des officiels formés

### **Officiels**

Proposés par le COL

### **Formation des juges**

Proposée par la commission d'athlétisme handisport

### **Responsable de la chambre d'appel**

Proposé par le COL

### **Responsable du centre d'information technique**

Proposé par le COL en collaboration avec la commission d'athlétisme handisport

### **Responsable du centre antidopage**

Proposé par le COL

### **Responsables animation et protocole**

Proposés en collaboration entre le COL et la commission d'athlétisme handisport qui a des personnes en ressource

### **Responsable Logica**

Proposé en collaboration entre le COL et la commission d'athlétisme handisport qui a son propre expert

### **Responsable logistique et matériel**

Proposé par le COL

### **Responsable restauration sur site**

Proposé par le COL

## **Responsable des bénévoles**

Proposé par le COL

## **Responsable de la communication sur le site**

Proposé par le COL

## **Épreuves**

Les horaires de la compétition sont réalisés par la Commission Fédérale Athlétisme Handisport. Une procédure de qualification avec minima à réaliser par les athlètes est mise en place par cette même Commission.

Les épreuves se déroulent à compter du samedi de 11h00 à 20h00 et se poursuivent le dimanche de 10h00 à 17h00.

Une interruption est prévue entre 12h30 et 13h30.

Les épreuves ci-dessous donnent droit au titre de Championne et Champion de France à la table RAZA adaptée en fonction des épreuves figurant au programme des jeux paralympiques dans chacune des épreuves debout et des épreuves assises sans distinction de classification.

### **Pour les athlètes debout :**

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 5000 - longueur - hauteur - poids - disque - javelot -

### **Pour les athlètes en fauteuil :**

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 5000 - poids - disque - javelot - Massue

### **Pour les athlètes en frame running :**

100 - 200 et 400

## **Jury**

Le COL procédera au recensement du jury disponible localement et travaillera avec la commission fédérale d'athlétisme handisport à la mise en place d'un organigramme du jury.

La convocation du jury est du ressort du COL en collaboration avec les parties nécessaires à la bonne exécution de l'organisation.

## Assurances

Le COL doit souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de de l'organisateur, celle des participants et du public.

Les licenciés et les pratiquants devant être considérés comme des tiers entre eux.

Ces garanties couvrent également les arbitres et les juges, dans l'exercice de leurs activités (obligation d'assurance relative à l'article L321-1 du Code du Sport).

De plus, l'organisateur doit veiller à ce que l'établissement ait fait l'objet d'une homologation en qualité d'enceinte sportive (plus de 500 spectateurs assis dans un établissement sportif couvert ou plus 3000 spectateurs assis dans un établissement en plein air (art.42-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée).

Précisez le nom de votre assureur : \_\_\_\_\_

## Stade de compétition

Les installations devront être conformes au classement de niveau "national" de la FFA.

Les vestiaires et WC doivent être accessibles aux PMR, notamment pour les personnes en fauteuil.

Les tribunes doivent comporter une zone accessible aux personnes en fauteuil.

À défaut et en accord avec la commission d'athlétisme handisport, prévoir près de la piste un endroit couvert (type tente marabout) accessible pour ce public quelque soient les conditions météorologiques.

## Aires d'échauffement

Le COL devra veiller à la mise en place d'aires d'échauffement permettant une pratique :

- En frame running
- En fauteuil de course
- En fauteuil de lancer
- Des courses, sauts et lancers debout

Le matériel nécessaire à l'échauffement sera mis à disposition des athlètes et sous la responsabilité du COL.

Des tentes, bancs et/ou chaises seront à disposition des athlètes sur ces espaces.

L'accès aux aires d'échauffement sera réservé aux membres des clubs et aux organisateurs.

## Chambre d'appel

Elle sera installée en collaboration avec les représentants de la commission d'athlétisme handisport et devra prendre en compte les spécificités liées à :

- La pratique du frame running
- La pratique en fauteuil de course
- La pratique en fauteuil de lancer
- Le port de prothèses

Dans la mesure du possible, une surface d'évolution sera mise en place pour les athlètes présents en chambre d'appel.

## Centre d'information technique

Le COL installera un grand espace accessible qui permettra aux délégations de récupérer l'ensemble des informations techniques liées à l'organisation de la compétition, de confirmer les participations, de récupérer les dossards et de porter une réclamation.

Cet espace doit être fourni en électricité et comporter un photocopieur disponible en cas de besoin.

Les compositions des séries et des concours, ainsi que les résultats seront affichés à proximité de cet endroit sur un support suffisant pour accueillir l'ensemble de ces informations ou avoir mis en place un système via internet pour l'accès à toutes ces informations.

Prévoir le nombre de bénévoles et le matériel nécessaire pour entreposer et distribuer les dossards.

Un espace dédié peut être mis en place si cela s'avère pertinent pour gérer les flux des athlètes et des représentants des délégations

## Accréditations

Le COL aura la responsabilité de l'édition des accréditations. Celles-ci seront récupérées au TIC par chaque participant ou accompagnant sur présentation d'une pièce d'identité.

## Matériel spécifique

En collaboration avec la commission fédérale d'athlétisme handisport, le COL dressera un inventaire du matériel nécessaire pour l'organisation de cette compétition.

Notamment, voici une liste du matériel spécifique à prévoir, en complément du matériel habituel permettant l'organisation d'un championnat de France :

Pour les lancers :

- Des poids de 1,2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 et 7.260kg

- Des javelots de 400 ; 600 et 800g
- Des disques de 750g ; 800g ; 1 ; 1.5 et 2kg
- Des massues de 397 g
- Une à deux plaques de lancer

Pour les sauts :

- De la chaux ou du plâtre pour délimiter la zone d'impulsion des athlètes non-voyants
- De l'adhésif en quantité suffisante pour matérialiser la zone d'impulsion

Pour les courses :

- De l'adhésif d'une largeur de 5cm pour matérialiser le prolongement des couloirs pour les courses DV en virage.

### **Secrétariat informatique**

Il sera assuré par la commission fédérale d'athlétisme handisport. Son emplacement est à étudier en commun.

Le COL veillera à l'installation de tables, chaises, prises de courant, internet en filaire et non filaire

### **Espace commission fédérale d'athlétisme handisport**

Local équipé en espace bureau avec un accès internet.

### **Espace Délégué Technique IPC**

Cet espace peut être inclus dans l'espace de la commission avec 1 table et 1 chaise

### **Point d'information pour le public**

Prévoir la mise en place d'un point information qui sera en mesure de renseigner le public sur l'organisation générale de la compétition.

Le COL déterminera l'emplacement idéal de ce point d'information et en assurera la signalisation.

### **Animation**

Prévoir un emplacement dans la tribune et à proximité de la ligne d'arrivée pour 2 animateurs.

Comme exemple, cet espace sera équipé d'une sonorisation du terrain de compétition comprenant

1 micro sur table, 2 micros HF, 1 platine MP3, 1 platine laser, 1 grande table, 6 chaises et 2 enceintes.

## Contrôle antidopage

Prévoir :

- **1 local** pour le contrôle antidopage **féminin**
- **1 local** pour le contrôle antidopage **masculin**

Dans chaque local prévoir 2 tables, 4 chaises, poubelles, essuie-mains, savon antiseptique et un réfrigérateur.

- **Une Salle d'attente** : cette pièce sera contigüe ou près des locaux des médecins et comprendra des bancs ou des chaises et des boissons individuelles cachetées.
- **Un Vestiaires masculin et un féminin** (accessibles aux personnes en fauteuil)
- **Deux WC accessibles** aux personnes en fauteuil roulant

## Gestion du site

L'installation de la compétition, l'animation, l'information, l'accueil du public et la sécurité sont à la charge du COL.

### Parkings

Le COL fera l'inventaire des parkings disponibles à proximité du stade pour l'insérer dans le plan général du livret d'accueil à l'usage des délégations

### Signalétique

Elle devra faire l'objet de la part du COL d'un soin tout particulier, surtout en ce qui concerne l'accès au stade à partir des principaux axes de circulation.

### Sécurité et assurance

Le COL doit s'assurer que son contrat d'assurance couvre l'ensemble des risques liés à l'organisation.

Dans le cas contraire, il devra souscrire à un contrat d'assurance pour couvrir ces risques.

Le COL aura la responsabilité du gardiennage du site à partir du vendredi soir et jusqu'à la fin de la compétition (dimanche après-midi).

Le COL devra assurer les différents contrôles d'accès au stade et dans les locaux.

### Médical et paramédical

Le COL devra mettre en place un poste de secours (pompiers ou secouristes ou Croix Rouge) et alerter le Samu local et le centre hospitalier le plus proche.

Choix de l'organisateur à préciser ici : \_\_\_\_\_

Le COL peut proposer un espace de kinésithérapie ouvert à tous les athlètes, dans ce cas, la communication et la gestion resteront à sa charge.

## Hébergement

### Partie générale

Le COL identifiera les possibilités d'hébergement qui seront consultables sur **le livret d'accueil** de la compétition et sur le site internet de la Commission Fédérale Athlétisme Handisport.

Les conditions à respecter à minima sont les suivantes :

- ➡ Hôtels 2\*\* ou équivalent, chambres à 2 lits, petit-déjeuner *inclus* et situation géographique proche du site de compétition.
- ➡ Une attention particulière portera sur le nombre de chambres accessibles aux PMR
- ➡ Délégation fédérale : 12 personnes en chambre simple ou double selon besoin.
- ➡ Délégation internationale IPC : 1 chambre x 2 nuits

### Partie sportive

Le COL aura la charge de l'hébergement, du transport sur place et de la restauration des membres de la commission fédérale d'athlétisme handisport qui sont nécessaires à l'organisation de la compétition.

Pour exemple, cela peut comprendre :

- ➡ 1 Directeur de réunion assisté de 3 juges-arbitres : 1 par spécialité
- ➡ 1 Expert Logica FFH
- ➡ 1 Commentateur FFH
- ➡ 2 Responsable(s) performance de la FFH
- ➡ 2 Personnes de la communication FFH
- ➡ 2 Personnes responsable logistique

***Dans tous les cas, les besoins seront négociés entre le COL et la commission fédérale d'athlétisme handisport***

## Restauration

Le COL mettra en place un service de restauration accessible à l'ensemble du public et des délégations.

## Transport

Le COL fournira un plan d'accès depuis les différentes zones d'arrivée (aéroport, gare SNCF, réseaux routiers).

Le COL peut proposer un système de navettes payantes ou pas, accessibles PMR et desservant les différentes zones hôtelières, le site de compétition et les arrivées aux transports.

Il sera à la charge des délégations d'exprimer leurs souhaits en transport lors de l'inscription, le COL étudiera les possibilités de répondre favorablement à ceux-ci.

## Budget

Proposé par le COL, il doit être à minima à l'équilibre  
Tous les bénéfices reviendront au COL

## Marketing

La FFH possède tous les droits relatifs à l'organisation des compétitions qui sont sa propriété exclusive y compris les droits de marketing : publicité, télévision, radio.

## Partenaires nationaux des Championnats de France

La FFH est la seule entité à pouvoir contracter des accords concernant :

- Le partenariat titre
- Le partenariat TV

## Prospection

Le COL est autorisé à démarcher des annonceurs locaux ou nationaux à l'exclusion de ceux dont l'activité correspond à celle des partenaires de la FFH ou de la Commission Athlétisme.

## Supports publicitaires

Le COL est libre de réaliser des supports visuels (oriflammes, banderoles) et de les utiliser sur le site de compétition.

La moitié du potentiel d'affichage disponible sur le complexe sportif est réservé aux partenaires du COL, l'autre moitié étant exclusivement réservée aux partenaires de la FFH et de la Commission Athlétisme.

Les frais techniques de réalisation de ces supports sont à la charge des partenaires du COL.

## **Communication & Promotion**

Le service communication de la FFH pourra assurer la réalisation du visuel des affiches « Championnats de France » si l'organisateur ne dispose pas des ressources nécessaires à cette réalisation.

L'organisateur devra fournir les informations (Lieu, dates, infos pratiques etc.) ainsi que l'ensemble des logos partenaires du Championnat.

Un fichier pro lui sera alors transmis pour assurer l'impression par ses soins.

## **Presse**

La Commission Fédérale Athlétisme assurera l'envoi des communiqués de presse liés au championnat (annonce, résultats) via son réseau de diffusion.

Le COL Transmettra à la *Commission Athlétisme*, 2 mois avant le championnat, la liste des médias locaux et si possible les contacts privilégiés dont elle dispose.

## **Cartons d'invitation VIP**

Ils seront réalisés par le COL qui en assurera la diffusion, suivant des quantités qui seront définies ultérieurement.

## **Médailles officielles**

La FFH fournira pour chaque catégorie les médailles qui seront personnalisées pour le championnat de France identifié.

## **Podium**

Le COL devra mettre en place un podium accessible pour les cérémonies protocolaires.

## **Cérémonies protocolaires**

Les volontaires du COL prendront en charge les athlètes pour les conduire le plus rapidement possible au protocole. Le COL a la possibilité de doter les podiums de coupes, fleurs ou cadeaux divers.

## **Préparation des podiums**

La préparation des médailles sera réalisée à proximité du podium dans un espace réservé à cet effet. Le COL y installera un espace composé de 2 tables, 3 chaises et 2 bancs, afin que les athlètes et les VIP puissent attendre confortablement la cérémonie protocolaire.

## **Gestion du protocole**

La gestion du protocole sera assurée conjointement par le COL et la FFH.

## Informations aux clubs

L'information sera diffusée par la FFH sur le site internet de la Commission Fédérale Athlétisme [www.athlétisme-handisport.org](http://www.athlétisme-handisport.org) et par mail au responsable des clubs affiliés à la FFH.

Composition du dossier

Il comprendra les éléments suivants :

- ➔ Le programme prévisionnel
- ➔ Les informations sur les transports
- ➔ L'hébergement et la restauration

# Clauses

## A/ **Clauses particulières**

Toute candidature doit se faire en liaison avec un club ou une association affiliée à la FFH et transiter pour avis par la Ligue Régionale concernée. Le COL s'engage à soutenir avec sa Ligue Régionale une formation de juges.

## B/ **Clauses d'annulation**

La FFH peut décider d'annuler ou de reporter des épreuves en cas de force majeure.

En cas de non-respect des clauses du présent cahier des charges par le COL, la FFH se réserve le droit d'annuler l'organisation du championnat et de le remplacer.

## C/ **Règlement des litiges**

En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant au présent cahier des charges, les parties chercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel le présent contrat pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal compétent du siège social de la FFH.

Fait à \_\_\_\_\_, le --/--/-- en 2 exemplaires originaux

Pour la FFH  
Local

Pour le Comité d'Organisation

## Annexes

### Annexe 1

#### Aide à la répartition du jury et des bénévoles

<b>Jury</b>	<b>Nombre</b>
Directeur de compétition	1
Directeur de réunion	1
Juge arbitre courses	1
Juge arbitre sauts	1
Juge arbitre lancers	1
Starters et aides starters	4
Juges courses	4
Chronométrateurs "électrique"	2
Chronométrateurs manuels	6
Juges sauts	10
Juges lancers	10
Officiel LOGICA	1
TIC	1
Chambre d'appel	2
Anti-dopage	1

<b>Bénévoles</b>	<b>Nombre</b>
Chambre d'appel	6
TIC	4
Protocole	5
Secrétariat et reprographie	3
Matériel	2
Escortes anti-dopage	2
Contrôle d'accès à la piste	4 ou plus selon la topographie du site
